

Assemblée communale extraordinaire d'Alle du jeudi 17 décembre 2020

L'assemblée communale extraordinaire a été normalement convoquée par affichage au panneau communal, par le tout-ménage n° 19 du 30 novembre 2020, par une publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 44 du 3 décembre 2020, et par un avis dans le journal Le Quotidien Jurassien de ce jour, pour ce jeudi 17 décembre 2020, à 20h15, à la salle des fêtes (route de Porrentruy 15) à Alle.

L'ordre du jour publié est le suivant :

Le respect des mesures sanitaires Covid-19 est garanti et le port du masque est obligatoire

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 25 juin 2020
2. Discuter et décider le renouvellement, pour une période de quinze ans, du cautionnement de la société « Tennis-Club La Basse-Ville Alle », pour un prêt de Fr. 100'000.--
3. Dans le cadre du projet d'implantation d'une piste de jeu couverte, avec superstructures connexes, du Skater Hockey-Club (SHC) Ajoie sur le site du Centre sportif régional Les Prés Domont à Alle, voter un crédit de construction de Fr. 97'000.— pour les équipements de base, sous réserve des décisions des associations du Centre sportif et du SHC Ajoie pour la constitution d'un droit de superficie, et de l'obtention du permis de construire ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt
4. Statuer sur les demandes de naturalisation ordinaire de :
 - a) Mme Giuliana Mazzilli, ressortissante italienne domiciliée à Alle ;
 - b) M. Antonio Forte, ressortissant italien domicilié à Alle
5. Divers

Le procès-verbal de la dernière assemblée est consultable au panneau d'affichage sis dans la cour de la mairie, et sur le site internet www.alle.ch en version édulcorée. Les demandes de compléments ou de rectifications sont à adresser par écrit au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou à faire verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le bureau est constitué ainsi :

Président d'office : M. Bernard Studer, président des assemblées communales

Vice-président d'office : M. Thierry Léchenne, vice-président des assemblées communales

Secrétaire d'office : M. Raymond Julien, secrétaire communal

Assemblée communale extraordinaire d'Alle du jeudi 17 décembre 2020

L'assemblée est ouverte à 20h15 par M. Bernard Studer, président des assemblées communales, qui souhaite la bienvenue à l'assistance et la remercie de sa présence. Initialement prévue le 22 octobre dernier, cette assemblée a dû être reportée en raison du contexte sanitaire. Elle se déroule une nouvelle fois dans des circonstances particulières, car nous devons nous conformer au plan de protection découlant du coronavirus. M. Studer rappelle les prescriptions essentielles :

- Respect d'une distance de 1.50 m à l'intérieur et à l'extérieur excepté pour les personnes d'un même foyer
- Port du masque obligatoire pendant toute la durée de l'assemblée, y compris lorsque les personnes sont installées
- Enregistrement des coordonnées des participant-e-s
- Désinfection des mains en entrant et en sortant
- Aération réglée au maximum

M. Studer remercie les employés de la voirie qui ont mis en place la salle et qui se sont occupés de la liste des participants.

Par ailleurs, Mme Isabelle Fleury, conseillère communale, et M. Yan Noirjean, conseiller communal, sont excusés.

Scrutateurs : sur proposition de M. Léchenne sont élus sans autre Mme Sonja Eberhardt et M. René Cerf.

M. le président rappelle l'article 19 alinéa 2 du notre règlement d'organisation qui stipule que les personnes qui, d'après le registre des votants ne possèdent pas le droit de vote sont invitées à prendre place comme auditeurs à un endroit séparé des ayants droit au vote. Il observe la présence de M. Daniel André, opérateur son & lumière, et de Mmes Natacha Mazzilli et Auréline Meyer, apprentie employée de commerce à l'administration communale, personnes qui n'ont pas le droit de vote.

Les scrutateurs procèdent au dénombrement des participants. On enregistre cinquante-neuf votants.

M. Studer indique que selon l'article d'hier paru dans le journal Le Quotidien Jurassien, le Conseil communal a souhaité transformer le point 3 de l'ordre du jour en information et plus en décision. Le projet de skater-hockey doit en effet encore mûrir et il aurait été prématuré de se prononcer ce soir pour un crédit de construction en faveur de l'équipement du site. Selon le guide pratique relatif aux assemblées communales établi par le Délégué aux affaires communales, le Conseil communal a la possibilité de retirer un point de l'ordre du jour. Ainsi, l'ordre du jour publié subit une modification du point 3, qui se libelle comme suit :

- Information sur le projet d'implantation d'une piste de jeu couverte, avec superstructures connexes, du Skater Hockey-Club (SHC) Ajoie sur le site du Centre sportif régional Les Prés Domont à Alle

Aucune remarque n'est formulée à cet effet.

Assemblée communale extraordinaire d'Alle du jeudi 17 décembre 2020

Délibérations

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 25 juin 2020

M. le président remercie Mme Nicole Fernandez-Jobin, agente administrative, auteure du PV de l'assemblée du 25 juin dernier.

M. Raymond Julien communique que selon l'article 27 du règlement communal d'organisation et d'administration, le procès-verbal de la précédente assemblée a été, le 13 juillet 2020, placardé au tableau d'affichage communal situé dans la cour de la mairie, et publié sur le site internet communal www.Alle.ch.

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue jusqu'à ce jour à l'administration. Pour la deuxième fois, consécutivement à une directive du délégué aux affaires communales du 18 décembre 2019, le procès-verbal a été édité en deux versions. La première, intégrale, a été placardée au tableau d'affichage communal.

La seconde, édulcorée en raison de sa publication internet qui doit respecter certaines règles en lien avec la protection des données, ne mentionne pas les noms des intervenants, qui ont été remplacés en l'occurrence par untel pour Monsieur et par unetelle pour Madame.

Le secrétaire M. Julien remercie encore Mme Nicole Fernandez-Jobin, agente administrative, qui l'a suppléé à la dernière assemblée.

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du jeudi 25 juin 2020.

2. Discuter et décider le renouvellement, pour une période de quinze ans, du cautionnement de la société « Tennis-Club La Basse-Ville Alle », pour un prêt de Fr. 100'000.--

M. le président extrait de l'article 26 de notre règlement d'organisation communal les dispositions sur l'obligation de se retirer lorsqu'il s'agit de traiter des objets qui touchent directement aux droits personnels ou aux intérêts matériels des personnes présentes. En l'occurrence, les représentants du Tennis-Club, soit M. Patrick Fleury président, et Mme Karine Zeller secrétaire, doivent se retirer.

Cette obligation naît dès que l'on aborde le point de l'ordre du jour. Toutefois, les éventuelles explications qui pourraient être données par les dirigeants du Tennis-Club dans le cadre de la discussion pourraient permettre aux ayants droit de se forger une opinion en vue de la décision. Le bureau des assemblées propose que les personnes appelées à se retirer restent dans la salle pour la phase de discussion. L'assistance admet sans autre cette procédure.

En préambule, M. Patrick Fluri, conseiller communal en charge du dicastère Déchetterie, Sport, Centre sportif, Circulation, Mobilité, mentionne que la caution que la Commune avait accordée au Tennis arrive à terme. Nous devons accepter de renouveler notre confiance au Tennis-Club par la reconduction du cautionnement.

Assemblée communale extraordinaire d'Alle du jeudi 17 décembre 2020

Après acceptation de l'entrée en matière, M. Fluri précise que le cautionnement du Tennis-Club est arrivé à son terme le 31 décembre 2019. La société demande présentement un cautionnement de Fr. 100'000.— sur quinze ans, afin d'arriver à un amortissement total de sa dette. Le Conseil a pris la décision de soutenir ce cautionnement. M. Fluri demande de l'accepter afin de permettre au Tennis Club de continuer sereinement ses activités.

La discussion n'est pas utilisée. Mme Karine Zeller et M. Patrick Fleury se retirent pour la décision.

Sans opposition, l'assemblée décide le renouvellement, pour une période de quinze ans, du cautionnement de la société « Tennis-Club La Basse-Ville Alle », pour un prêt de Fr. 100'000.--

3. Information sur le projet d'implantation d'une piste de jeu couverte, avec superstructures connexes, du Skater Hockey-Club (SHC) Ajoie sur le site du Centre sportif régional Les Prés Domont à Alle

M. le maire Stéphane Babey rappelle que l'assemblée communale du 17 décembre 2019 a été nantie de ce projet avec force plans et explications des représentants du SHC Ajoie. Dans le cadre des discussions menées ensuite, un certain nombre de questions ont été soulevées notamment en lien avec le foncier, le parking, les nuisances sonores ou encore les modalités d'utilisation de l'infrastructure entre le Club et les autres utilisateurs.

Tout cela a nécessité du temps, de la réflexion et de nombreux échanges. Mais les rencontres ont été rendues très compliquées en raison des mesures Covid. Il a été quasi impossible d'organiser des assemblées durant toute l'année. Or, il s'agit bien d'inscrire la démarche du déménagement du SHC à Alle dans le très long terme. La décision et les enjeux appartiennent avant tout aux membres du Club.

M. Babey précise qu'une rencontre a eu lieu entre les délégations de la FSG Alle, du SHC et du Conseil communal. Le SHC a pu rassurer les membres et de la FSG et du Conseil sur les modalités d'utilisation de l'enceinte sportive. Des synergies sont tout à fait possibles pour tout type d'évènement avec des adaptations.

Compte tenu des droits de superficie octroyés au FC Alle et à la FSG Alle lors de leurs projets d'implantation respectifs sur le site, il faisait sens de proposer le même dispositif au SHC. Or, il est apparu que les conditions de reprise d'une infrastructure autrement plus élaborée que celles des deux autres clubs historiques du village, ouvraient la réflexion à une vente pure et simple de la surface nécessaire au besoin du SHC, solution qui serait plus pertinente. Cette option permet assurément de clarifier les choses dans le cas d'une éventuelle reprise de l'infrastructure. Mais cela signifie également que les assemblées du SHC et du Centre sportif doivent sanctionner cette perspective avant le passage en assemblée communale. Ce projet sera soumis à l'assemblée pour détermination au premier semestre 2021, pour autant que les deux institutions précitées sanctionnent positivement le projet au préalable.

Assemblée communale extraordinaire d'Alle du jeudi 17 décembre 2020

Mme Sonja Eberhardt invite le Conseil à mieux défendre les intérêts fondamentaux des habitants autour du site. Il sied à son avis de planifier le projet avec délicatesse, de respecter les riverains et les associations déjà installées, et d'associer tous les partenaires et voisins dans le cadre du processus.

M. le maire relève qu'on a tenu compte d'un ensemble de paramètres. Le SHC devra assez prochainement quitter Fontenais. Une discussion idoine a eu lieu avec la société de gymnastique, et dans une moindre mesure avec le football. La Commune tient à une coordination. Il faudrait que le SHC participe à une réunion avec les riverains.

M. Jean-Arsène Jossen estime que la question liée à l'aménagement du territoire se fait de façon passive. Il appartient à la Commune d'avoir une idée de la destination de cette parcelle.

M. le maire rappelle que ce terrain a une vocation sportive. M. Bernard Studer, ingénieur mandaté pour la révision du plan d'aménagement local, précise qu'à cet endroit, le sol est prévu pour des activités de sport et loisirs. Le projet du SHC est conforme à cette affectation. Demeurent réservées la procédure du permis de construire et la vente du terrain.

M. Michel Crausaz fait confiance au Conseil communal, estimant que cette parcelle permet un aménagement judicieux pour la jeunesse de la région.

4. Statuer sur les demandes de naturalisation ordinaire de :
- a) Mme Giuliana Mazzilli, ressortissante italienne domiciliée à Alle ;
 - b) M. Antonio Forte, ressortissant italien domicilié à Alle

Sur proposition de M. le président, l'assistance accepte, en dérogation au règlement communal d'organisation, que les personnes concernées et intéressées restent présentes jusqu'au moment du vote.

a) Mme Giuliana Mazzilli

M. Franco Mancini, conseiller responsable du dicastère « population, affaires sociales, Clos-Bidaine », explique en introduction que selon la procédure usuelle, il incombe à l'assemblée communale de se prononcer sur toute demande de naturalisation.

Il présente la requête de Mme Giuliana Mazzilli, à qui nous souhaitons une cordiale bienvenue. Au-delà du processus administratif, le Conseil communal veut donner à ces démarches purement formelles un contexte de confiance et d'entraide. L'accueil et la solidarité dont deux valeurs fondamentales qui soudent les bases des relations humaines. Cela est d'autant plus aisé lorsqu'il s'agit, comme dans le cas présent, d'une personne qui vit à Alle depuis 1979, que nous connaissons et qui bénéficie de toute notre considération.

L'entrée en matière ne suscite aucune contestation.

Assemblée communale extraordinaire d'Alle du jeudi 17 décembre 2020

M. Mancini présente Mme Giuliana Mazzilli, sur la base des informations provenant de son dossier personnel ainsi que d'une visite à domicile.

Il précise son identité, sa formation scolaire, sa situation familiale, ses activités professionnelles. Au terme de l'audition par le service cantonal de la population, toutes les conditions sont réunies pour l'octroi du droit de cité jurassien.

Mme Mazzilli a grandi en Suisse, elle y est parfaitement intégrée. Il s'agit d'une personne discrète, disponible et appréciée, qui mérite notre confiance.

M. Bernard Studer communique que la finance de naturalisation est fixée selon la règle à Fr. 200.--. La discussion n'étant pas utilisée, les personnes intéressées quittent la salle.

Sans opposition, l'assemblée accorde le droit de cité d'Alle, moyennant la finance prévue, à Mme Giuliana Mazzilli qui, de retour dans la salle, est chaleureusement applaudie.

b) M. Antonio Forte

M. Franco Mancini, conseiller responsable du dicastère « population, affaires sociales, Clos-Bidaine », explique en préambule que selon la procédure usuelle, il incombe à l'assemblée communale de se prononcer sur toute demande de naturalisation.

Il présente la requête de M. Antonio Forte, à qui nous souhaitons une cordiale bienvenue. Au-delà du processus administratif, le Conseil communal veut donner à ces démarches purement formelles un contexte de confiance et d'entraide. L'accueil et la solidarité sont deux valeurs fondamentales qui soudent les bases des relations humaines. Cela est d'autant plus aisé lorsqu'il s'agit, comme dans le cas présent, d'une personne qui vit à Alle depuis 1974, que nous connaissons et qui bénéficie de toute notre considération.

L'entrée en matière ne suscite aucune contestation.

M. Mancini présente M. Antonio Forte, sur la base des informations provenant de son dossier personnel ainsi que d'une visite à domicile.

Il précise son identité, sa formation scolaire, sa situation familiale, ses activités professionnelles et de loisirs, ses engagements bénévoles. Au terme de l'audition par le service cantonal de la population, toutes les conditions sont réunies pour l'octroi du droit de cité jurassien.

M. Forte a grandi à Alle. Il s'agit d'une personne discrète, disponible et appréciée, qui mérite notre confiance.

Assemblée communale extraordinaire d'Alle du jeudi 17 décembre 2020

M. Bernard Studer communique que la finance de naturalisation est fixée selon la règle à Fr. 200.--. La discussion n'étant pas utilisée, les personnes intéressées quittent la salle.

Sans opposition, l'assemblée accorde le droit de cité d'Alle, moyennant la finance prévue, à M. Antonio Forte qui, de retour dans la salle, est chaleureusement applaudi.

5. Divers

En sa qualité de député sortant et au nom des citoyennes et citoyens, M. Maurice Jobin se plaît à féliciter MM. Bernard Studer et Stéphane Babey pour leur élection au Parlement jurassien. Ils seront les dignes représentants de la population. M. Jobin leur souhaite plein succès et beaucoup de satisfaction. Les nouveaux élus sont chaleureusement applaudis.

Untel relève que la rue du 23-juin est une route très fréquentée par les automobilistes, et l'on y constate bien des parcages sauvages. Cette rue mériterait la mise en place d'un sens unique. En plus, la signalisation est incomplète à son extrémité orientale : le « Cédez le passage » n'existe qu'au sol.

M. Patrick Fluri, conseiller communal responsable du dicastère Déchetterie, Sport, Centre sportif, Circulation, Mobilité, se déclare partisan du sens unique, et explique la complexité des stationnements sauvages. Des solutions doivent être étudiées pour améliorer la situation. Quant aux signalisations manquantes, elles sont à l'étude, les restrictions de circulation doivent être publiées dans le Journal Officiel.

En sa qualité de vice-président du Cartel des sociétés locales, M : Gérard Jubin remercie le Conseil pour le geste financier accompli à l'égard des sociétés et établissements qui tenaient un stand à la fête du village qui n'a pas pu être organisée en 2020.

M. le président remercie les citoyennes et les citoyens de leur intérêt porté aux affaires communales. Il leur souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et exprime ses meilleurs vœux de bonheur, du succès et évidemment de santé pour 2021. Il invite à l'assistance à ne pas poursuivre les discussions à l'extérieur, vu l'interdiction de rassemblement de plus de cinq personnes, et cède encore la parole au vice-président des assemblées, son collègue au perchoir, M. Thierry Léchenne.

M. Léchenne, vice-président des assemblées, rappelle que le 18 octobre dernier ont eu lieu les élections de notre gouvernement et parlement jurassiens. Le résultat des urnes a consacré deux citoyens d'Alle pour le législatif.

Le premier, M. le maire Stéphane Babey, n'est ni plus ni moins le plus populaire du district. Le second n'est autre que le premier citoyen du village, président de cette assemblée, M. Bernard Studer. Tous deux sur liste PDC, ils ont été élus avec brio.

Nul doute qu'ils feront leur place au sein du parlement de par leurs compétences, leur volonté et leur enthousiasme face à cette nouvelle tâche. Au nom de la

Assemblée communale extraordinaire d'Alle du jeudi 17 décembre 2020

Commune et de tous ses habitants, M. Léchenne les remercie de leur engagement. Il salue également les membres de leurs familles respectives, et leur remercie de les rendre si disponibles. L'assistance les applaudit vivement.

M. l'adjoint Franco Mancini, conseiller communal en charge du dicastère « population, affaires sociales, Clos-Bidaine », note que c'est avec enthousiasme que nous avons suivi MM. Babey et Studer tout au long de cette campagne électorale 2020. Il les félicite pour leur élection au parlement. Le village d'Alle compte sur eux et sur leurs compétences reconnues loin à la ronde.

Au nom des citoyens et citoyennes d'Alle, M. Mancini remercie MM. Babey et Studer pour leur dévouement à la cause politique, leur souhaite pleine satisfaction dans cette nouvelle aventure, et honore également leurs familles pour leur soutien et leur présence ce soir.

M. le maire associe M. Maurice Jobin aux panégyriques de MM. Léchenne et Mancini. Des applaudissements intenses s'élèvent de l'auditoire.

M. le maire Stéphane Babey rappelle que c'est dans un contexte particulier qu'est organisée cette assemblée. Le protocole nécessite des mesures que nous devons respecter et faire observer. Les nouvelles règles du jeu qui ont jalonné 2020 ont fortement perturbé le fonctionnement du Conseil communal. Alors que les plans financiers et nos projets allaient connaître une évolution dans la même dynamique que par le passé, tout s'est écroulé. Il a fallu se réinventer suite aux décisions du Conseil Fédéral d'instaurer mi-mars l'état de rigueur durant quelques semaines.

Une commission, à l'initiative de Mme Isabelle Fleury et de M. Franco Mancini, secondés par Mme Karine Génesta, tous trois membres du Conseil, a été créée. Une cellule composée de 21 personnes et les membres du Conseil, a été chargée de contacter les personnes dites vulnérables pour s'enquérir de leur situation personnelle et être à leur écoute. M. Babey remercie l'ensemble des actrices et des acteurs qui ont fait montre d'une énergie sans faille au service de notre population. Il s'agit d'un aspect fondamental de notre engagement politique en faveur des citoyennes et des citoyens.

Et il a fallu repenser nos séances entre visioconférence et déménagement hors salle du Conseil. L'assemblée de ce printemps a pu se dérouler grâce à la détente des mesures édictées par le Canton et la Confédération. Toutes les manifestations ont dû être annulées.

De nombreux dossiers sont restés en suspens. L'impossibilité de se réunir a repoussé des projets importants. L'autorité communale tient à exprimer ses très vifs remerciements à l'ensemble de ses employés qui ont œuvré dans un contexte parfois anxiogène et ont toujours répondu présent.

M. le maire salue Mme Marianne Gurba, chargée de l'intendance à la Mairie, qui a terminé son engagement suite à son départ en retraite.

